

Nantes, le 9 mai 2020

Communiqué

Se soucie t-on réellement du bien-être des jeunes enfants ?

Jeudi 7 mai, à 13h20, nous recevions enfin comme beaucoup d'acteurs de la Petite Enfance les recommandations nationales du ministère des Solidarités et de la Santé afin d'organiser au mieux la réouverture des structures d'accueil de la Petite Enfance.

Après lecture, voici notre analyse :

Ce document fait la part belle à toute une série de mesures sanitaires pour garantir la sécurité physique des enfants, des parents et des professionnel.le.s. Et c'est là tout le problème. Comme nous l'évoquions dans notre communiqué du 6 mai, rien n'est dit sur l'épanouissement des bébés dans ce contexte, la santé psychique et émotionnelle des jeunes enfants, de leurs parents et des professionnel.le.s.

Combattre un virus, c'est une chose. Assurer notre mission éducative et sociale en est une autre. L'un ne devant pas se faire au détriment de l'autre.

Page 22 : On apprend qu'il peut être dérogé aux qualifications et taux d'encadrement pour fonctionner en mode "micro-crèche" et ce, sans demander une quelconque autorisation aux services de PMI. Faut-il en comprendre qu'en ces temps de mises en oeuvre drastiques de mesures sanitaires, les personnels les plus diplômés (Infirmières-puéricultrices, Educateur.rice.s de Jeunes Enfants et Auxiliaires de puériculture) ne sont pas indispensables. Après tout, c'est tellement facile de mettre en place toutes ces mesures ! Tous ces bébés qui ne seront pas venus sur leur lieu d'accueil depuis deux mois n'auraient pas besoin de personnels hautement qualifiés pour les accueillir comme il se doit ? Leurs parents confinés et sûrement dans des états émotionnels particuliers n'auraient pas besoin de professionnels formés à leur écoute et capables de les rassurer ? On nous répondra que c'est pour pallier au manque de professionnel.le.s qui ne pourront pas venir travailler car dites personnes vulnérables ou en garde de leur(s) enfant(s) de moins de 16 ans.

C'est un fait mais voyons ce qui se cache derrière la forêt !

Une réforme dite "loi Essoc" maintenant "Asap" veut depuis deux ans déréglementer tout le secteur de la petite enfance en abaissant les taux d'encadrement et en baissant les qualifications. On pourra alors venir nous expliquer qu'on a réussi à faire sans tous ces professionnel.le.s en temps de crise sanitaire, donc après tout on peut bien faire sans après ! CQFD

Page 24 : Il est stipulé que le recours à des intervenants extérieurs est suspendu (musique, contes, éveil corporel...) Quid de l'éveil artistique et culturel des tout-petits. Pourtant si nécessaire en ces temps de rupture du lien social. Pourquoi interdire leur venue s'ils appliquent les gestes barrières ? Rappelons que nous ne sommes pas dans un service hospitalier mais bien dans un lieu d'accueil.

Page 25 : Nous l'évoquions encore comme une crainte dans notre dernier communiqué, c'est chose faite : les doudous et tétines ne sont plus considérés comme des objets transitionnels puisqu'ils n'ont plus le droit de faire le va-et-vient entre la maison et le lieu d'accueil. Là encore, dans ce contexte si particulier, où les jeunes enfants vont avoir besoin d'une importante sécurité affective, pourquoi mettre en place une telle mesure qui va à l'encontre des besoins fondamentaux des bébés ? A t-on mesuré le bénéfice-risque d'une telle mesure ? Avec toutes les autres mesures sanitaires et hygiénistes mises en place, ne peut-on pas garantir, par le maintien du doudou dans sa fonction d'objet transitionnel, la santé psychique des bébés ?

Page 27 : Il est demandé à ce ce que les parents n'entrent pas dans le lieu de vie de l'enfant mais qu'il soit accueilli dans un SAS ou pire devant l'entrée s'il n'y a pas de SAS. Par ailleurs, page suivante, exception est faite pour les "crèches parentales" où les parents bénévoles peuvent continuer leurs missions en respectant les protocoles sanitaires mis en place. Pourquoi une telle différence ? Tous les parents sont à-même de respecter les consignes. Sans parler qu'il faut réduire au minimum les échanges avec les familles et privilégier les outils numériques (sms, mails). Mais c'est vrai, les parents n'ont déjà pas besoin de professionnel.le.s hautement qualifié.e.s, pourquoi auraient-ils besoin d'échanger avec nous ? Après tout, ils ne font que déposer leur bébé dans son lieu de garde aseptisé et dénué d'humanité. Ah, mince, nous avons dû nous tromper d'époque, sommes-nous en 2020 ou en 1960 ?!

Page 33 : Il est prévu un accompagnement des professionnel.le.s pour la mise en place de toutes les mesures sanitaires par tous les acteurs de santé mais rien sur l'accompagnement psychique des professionnel.le.s ni sur l'accompagnement des pratiques pédagogiques. En ces temps particuliers, il est plus que nécessaire que les professionnel.le.s puissent bénéficier à minima tous les 15 jours d'analyse de la pratique professionnelle. Rappelons que pour prendre soin des jeunes enfants ou de toute personne vulnérable, il faut d'abord prendre soin des adultes qui les accompagnent.

Les professionnel.le.s de la Petite Enfance sont resté.e.s mobilisé.e.s depuis 2 mois avec l'accueil des enfants de soignants. Ces accueils ont fait leur preuves en appliquant des mesures beaucoup moins hygiénistes (*cf. guide modes d'accueil du jeune enfant et accueil des enfants de 0 à 3 ans de professionnels prioritaires - 2 avril 2020*) que préconisées dans le guide actuel. Pourquoi ne pas leur faire confiance en matière de gestion d'accueil dans toutes ses dimensions (affectif, social, psycho, moteur, et bien sûr santé, prévention précoce, mais aussi accompagnement parentalité), comme c'est déjà le cas au quotidien ?

Est-il concevable à l'heure où tous les professionnels et gestionnaires travaillent sur la mise en oeuvre du Cadre National d'Accueil de la Petite Enfance dans la continuité du rapport GIAMPINO que l'accompagnement des jeunes enfants ne soit toujours pas pris au sérieux dans ses dimensions éducatives et sociales ?

Le CA national de la FNEJE